



LA JUSTICE A TRANCHE, L'ENTREPRISE DE CARTONNAGE VPK EST CONDAMNEE !

Depuis octobre 2023, le Syndicat FO VPK Corrugating réclame les éléments pour négocier le protocole d'accord préélectoral du CSE. L'élection était prévue le 21 novembre 2023.

A plusieurs reprises, la direction aura fourni des projets de protocole erronés et des répartitions de sièges au détriment des ouvriers et employés de l'entreprise.

Erreurs démontrées plusieurs fois et uniquement par la délégation FO.

L'entreprise n'a en effet jamais présenté les bons chiffres des effectifs des entreprises extérieures, qui permettaient d'obtenir un siège supplémentaire au CSE.

Manifestement, la représentation du personnel doit se faire comme VPK l'entend. Ce n'est pas l'avis du Syndicat FO VPK soutenu par la Fédération FO Construction et l'Union Départementale FO de l'Essonne dans l'ensemble de ses démarches.

Tout en ayant saisi l'inspection du travail, puis le tribunal judiciaire d'Evry, FO VPK n'aura cessé de réclamer la continuité des négociations pour que la représentation du 1^{er} collège obtienne le bon nombre d'élus, pour défendre les intérêts des salariés. Cette démarche de conciliation aurait clos les recours judiciaires.

Sans réponse de la direction, les procédures juridiques ont suivi leur cours et le 27 janvier 2025 le tribunal a condamné l'entreprise.

Retour à la case négociation tant réclamée par FO, avec une obligation pour VPK de fournir les effectifs sous quinzaine, et l'ouverture de négociation dans un délai d'un mois à la date du jugement. Pour que cela soit fait, le tribunal a fixé une astreinte de 500 € par jour.

Est-ce que la direction de VPK respectera les principes de la négociation qui doit être « loyale et sérieuse » ? Jusqu'à aujourd'hui, après 14 mois d'attente, elle ne l'a jamais démontré !

La démocratie sociale n'a pas à être piétinée comme les droits des salariés.

Avec FO c'est le droit au respect et le respect du droit !

Contacts :

Christophe LE COMTE – Secrétaire Général UD FO 91 : 06-68-66-25-24

Mohamed BARBOUR – Secrétaire FO VPK Corrugating : 06-67-54-18-53

Fédération FO Construction Secteur Papier Carton : 01 42 01 30 00